

Le Département défavorable au Projet Régional de Santé porté par l'ARS

🕒 3 min



Lors de la séance du conseil départemental, hier, les élus gersois se sont prononcés contre le Projet Régional de Santé portant sur les 5 années à venir. Jugeant qu'il n'offre pas assez de moyens, le Département espère sa révision.

C'était l'heure de la rentrée, ce vendredi 29 septembre, pour les élus départementaux. Réunis dans l'hémicycle du conseil départemental du Gers, à Auch, ils se sont penchés sur l'examen de la commission permanente portant sur les affaires courantes de la collectivité. À l'ordre du jour, 85 rapports à approuver ou non. Si tous ont été adoptés, la principale décision prise par les élus départementaux porte sur le rapport 12V00, traitant du Projet Régional de Santé (PRS). Feuille de route pour la santé pour la région, celui-ci formule des orientations et actions concrètes pour les cinq prochaines années.

Mais pour le Département, la direction à prendre indiquée n'est apparemment pas la bonne... « Ce nouveau PRS ne présente malheureusement pas les moyens pour relever ces défis, tout comme nous l'avions déjà souligné en 2018 »,

regrette face à son auditoire le président du conseil départemental du Gers. Ces défis, pour le Département, ce sont : la protection de l'enfance, l'accompagnement du vieillissement, la prise en charge des personnes en situation de handicap, la prévention pour tous les publics etc.

S'il relève « des éléments intéressants » dans le PRS version 2023-2028, tels que le développement des démarches d'« aller-vers », ou encore la proposition d'implantation d'un campus 'Professions de santé', Philippe Dupouy estime qu'« il reste évasif ou creux concernant : la santé mentale des enfants ; la lisibilité de l'action médico-sociale ; les financements, parfois flous, des différentes actions proposées ; l'absence de réponse pour les cas dits 'complexes' ; ou encore la non-proposition d'action pour attirer, former et conserver les compétences médicales dans le département... ».

« Je suis certain que l'ARS Occitanie ne tiendra pas compte de nos avis »

« On peut regretter une approche trop généraliste. On peut regretter que la part laissée au secteur médico-social soit trop faible au profit, toujours, du secteur médical. On peut regretter aussi l'absence du bilan du PRS 2 de 2018. On reformule les mêmes attentes, les mêmes besoins qu'en 2018 (à titre d'exemple : renforcer le développement des unités Alzheimer, développer la médicalisation nécessaire à la prise en charge des personnes vieillissantes en situation de handicap...) », interpelle à son tour Charlette Boué, présidente de la commission Solidarité, santé et protection.

Une autre « anomalie » est soulevée par Michel Gabas, conseiller départemental d'opposition (Armagnac-Ténarèze). « Il n'y a pas un diagnostic départemental, c'est un diagnostic avec des statistiques régionales. Déjà, quand le diagnostic n'est pas bon au départ, on ne peut pas derrière avoir un bon traitement », conteste le maire d'Eauze, pharmacien de profession, qui ne cache pas son scepticisme sur le fait que l'ARS Occitanie, même si elle s'y est engagée, tienne compte des observations du conseil départemental du Gers. « J'ai un grand doute sur cette forme de démocratie participative. Je suis certain qu'on ne

tiendra pas compte de nos avis... » Verdict le 1^{er} novembre, date à laquelle la publication du PRS est attendue.

« Parce que les propositions restent vagues, parce qu'elles ne répondent pas aux réels besoins des populations, parce qu'aucun moyen financier n'est avancé [...], je vous propose d'émettre un avis défavorable à ce PRS », préconise Philippe Dupouy. Il sera entendu, puisque la proposition d'émettre un avis défavorable a été adoptée à l'unanimité par les élus départementaux ce vendredi.

Clément Manzi